

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 1 pouvoir

Date de convocation 10 janvier 2019
--

Date d'affichage du compte rendu 10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BIAUX Alain, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, DETERM Dominique, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, HAMEREL Catherine, HAQUELLE Jean-Pierre, KESTLER Gérard, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MILLOT Bernadette, MOUROUGANE Siva, PEROT Jean-Claude, ROULIN Jean, SMITH William, SOISSON Didier, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.**

Absents : **DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GIROD Noémie, PERNET Colette.**

Représentés : **DAHMANI Amelle par KESTLER Gérard.**

Monsieur CALLIOT Daniel a été nommé secrétaire.

Objet : **GROUPEMENT DE COMMANDE DES PRODUITS D'ENTRETIEN**

N° de délibération : **2019_01_16_02**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Afin de pourvoir aux besoins des services, des écoles maternelles et élémentaires en matière de fournitures de produits d'hygiène et petits matériels d'entretien, la Ville de Châlons-en-Champagne, coordonnatrice d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, la Ville de Fagnières et la Ville de Saint-Memmie, a contracté un marché à bons de commande « Fournitures de produits de traitement de l'eau, de produits d'hygiène et petits matériels d'entretien », se décomposant en 2 lots distincts, dont l'échéance arrive à terme le 16 septembre 2019 pour le lot 1 et le 27 septembre 2019 pour le lot 2.

De manière à assurer le renouvellement des marchés en cours, et donc permettre la continuité des acquisitions nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des utilisateurs, il vous est proposé de lancer une procédure de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, comme suit :

- Lot unique : fournitures de petits matériels et produits d'hygiène et d'entretien avec demande d'intégration de produits bio.

La Communauté d'agglomération a fait le choix de relancer indépendamment le lot 1 « produits et petits matériels de traitement d'analyse et d'entretien des piscines », estimant que le conditionnement et la spécificité des produits ne ciblent pas les mêmes fournisseurs.

La procédure consistera en un accord-cadre à bons de commande, sans minimum et sans maximum, en application des articles 67,78 et 80 du décret relatif aux marchés publics. Il sera également conclu pour une période initiale allant du 28 septembre 2019 au 31 décembre 2020, reconductible 3 fois d'une année supplémentaire. Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins. Les commandes pourront se faire en ligne auprès des fournisseurs titulaires des marchés et les livraisons seront possibles directement sur sites (écoles et services).

Afin de permettre à chacune des collectivités d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse, et de rationaliser nos achats, il est proposé à l'Assemblée délibérante de mettre en œuvre, à nouveau, une procédure de groupement de commandes, telle que prévu à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Le groupement de commandes sera composé des membres suivants :

- La Ville de Châlons-en-Champagne ;
- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- Les Communes membres de la Communauté d'Agglomération intéressées.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par l'ensemble de ses membres. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Ville de Châlons-en-Champagne et que la commission d'appel d'offres compétente sera une commission d'appel d'offres mixte, constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

Il est indiqué que chacun des membres devra gérer ses marchés.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention relative à la consultation afférente.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 8 janvier 2019,

OUI l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer un groupement de commandes dont les membres sont :

- La Ville de Châlons-en-Champagne,
- La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne,
- Les communes membres de la Communauté d'agglomération intéressées.

DÉSIGNE la Ville de Châlons-en-Champagne comme coordonnateur du groupement.

DIT que la Commission d'appel d'offres compétente sera la Commission d'appel d'offres mixte, constituée de chaque membre du groupement.

ÉLIT pour la représenter au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Membre titulaire :

Membre suppléant :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

APPROUVE le lancement de la procédure d'appel d'offres par la Ville de Châlons-en-Champagne pour le compte des membres du groupement, sous la forme d'accord-cadre à bons de commande, sans minimum ni maximum, pour l'acquisition de fournitures de produits d'hygiène et petits matériels d'entretien.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés annuels pour ces fournitures, ainsi que toutes les pièces à intervenir, et à régler toutes les dépenses qui en résulteront.

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses seront inscrits chaque année au budget des exercices 2019 à 2023, sous réserve de son vote.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2019.

Résultat du vote :

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
24	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 18/01/2019 à 10:18:44
Référence : ce01d170f34d61381648c130136999392a8bbcf5